

PROCOLE SANITAIRE

DE L'ESPACE FAUNE DE LA FORÊT D'ORIENT

Procédures sanitaires liées au covid pour les visiteurs et les salariés en vue de la réouverture au public le 3 juin 2020

ACCUEIL DU PUBLIC :

- l'accès à la billetterie est limité à une personne, un couple ou une famille ; les autres visiteurs attendent au portillon d'entrée du site (marquage au sol)
- un seul agent tient la billetterie
- l'entrée sur site et la sortie sont séparées par une corde et matérialisées par une flèche et un sens interdit, afin de respecter la distanciation physique entre entrant et sortant
- un distributeur de solution hydroalcoolique est installé avant le comptoir d'accueil avec obligation au lavage des mains en entrant et en sortant du site (affichage)
- la billetterie est équipée d'un plexiglas de protection, séparant l'agent d'accueil et le visiteur, muni d'une ouverture inférieure pour la délivrance des billets et l'encaissement (un terminal TPE est en cours d'acquisition pour prioriser le paiement sans contact)
- l'agent d'accueil est muni de gants jetables ; s'il doit exceptionnellement sortir de la billetterie et être en contact avec un visiteur, il est équipé d'une visière de protection/masque ; du gel hydroalcoolique est mis à disposition de l'agent d'accueil dans la billetterie
- les jumelles louées aux visiteurs sont désinfectées avant et après utilisation
- les consignes sanitaires sont redonnées par l'agent d'accueil à l'oral aux visiteurs, affichées sur le parking, à la billetterie et sur le parcours de la visite
- le port du masque est conseillé aux visiteurs, mais non obligatoire
- un plan du site et du sens obligatoire de visite est affiché à la billetterie et matérialisé sur le parcours de visite (fléchage)
- aucun document papier n'est sera distribué aux visiteurs par l'agent d'accueil : un présentoir est mis à disposition
- les produits de la boutique en exposition extérieure (peluches, porte-clés, boissons...) ne peuvent être vendus ; les produits achetés – stockés dans l'espace fermé au public
 - sont donnés à l'acquéreur par l'agent de l'EFFO

CIRCULATION SUR LE SITE :

- la largeur des voies permet le respect de la distanciation physique
- un sens obligatoire de visite sera matérialisé par des flèches et des sens interdits afin de limiter les croisements entre les personnes, sur la partie du site qui le permet, et dans les 2 observatoires à double entrée

- les accès aux observatoires sont limités à 4 personnes pour les 3 "grands" observatoires et à 2 personnes pour le petit abri d'observation sur l'enclos à cerfs ; un affichage sera positionné à l'entrée de chacun des observatoires
- les bornes olfactives sont condamnées
- l'accès à l'aire de pique-nique est interdit au public
- les toilettes n'autorisent l'accès que d'une seule personne à la fois ; elles sont désinfectées quotidiennement
- toutes les surfaces métalliques (galets pédagogiques, lices...) susceptibles d'être touchées par les visiteurs sont désinfectées régulièrement

ACCUEIL DE GROUPES :

- les visites guidées de groupes ne se font que sur réservation préalable, par téléphone à la Maison du Parc ; la taille du groupe est limitée à 9 personnes (et le guide) ; la distanciation physique sera respectée pendant la visite guidée
- les animations commentées prévues cet été (nourrissage...) sont suspendues afin d'éviter le regroupement de plus de 10 visiteurs en un même lieu

Fait à Piney, le 26 mai 2020

La direction du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient